

VOTE	
QUORUM : 300	
Nombre de délégués :	598
Votants :	104
Présents :	95
Pouvoirs :	9
Pour :	104
Abstention :	0
Contre :	0

<p style="text-align: center;">COMITE SYNDICAL du SIED 70</p> <p style="text-align: center;">des 18 et 25 mars 2023</p> <p style="text-align: center;">Dates de convocation : 28 février 2023 et 20 mars 2023</p>
--

DELIBERATION N° 21

OBJET : Budget primitif annexe « IRVE » de l'exercice 2023

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif annexe « IRVE » de l'exercice 2023 relevant de la nomenclature M14.

Le Comité Syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **ADOPTE** le budget primitif annexe « IRVE » de l'exercice 2023, tel qu'il est joint à la présente délibération.
- 2) **PRECISE** que les crédits sont votés par chapitre.
- 3) **AUTORISE** le Président à mandater en 2024 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2023 si nécessaire avant le vote du budget de 2024.

P.J. : Budget annexe « IRVE » de l'exercice 2023

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20230325-DEL IB210S25